

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2025
Délibération n°2025/044

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 21 août 2025 - Affichage du : 21 août 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE— avenant n° 1 au marché de travaux « lot 9 – électricité – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) »

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Pierre BEROUD a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Par délibération n° 2025/005 du 11 février 2025, Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux de la phase 1 après avis de la commission d'appel d'offres dont le résultat a été le suivant :

Tarentaise Charpente pour le lot 3 « Charpente – couverture – zinguerie et bardage » pour un montant de 242 747.50 € HT

Vanoise élec pour le lot 9 « électricité – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) » pour un montant de 14 358 € HT.

Concernant le lot 9, il s'avère qu'un complément d'installation photovoltaïque est nécessaire pour augmenter la puissance de 9 à 10.5 KWc. Cette augmentation de puissance va permettre à la Commune de mieux revendre l'énergie produite à EDF.

Dès lors le coût du marché de travaux pour le lot 9 augmente sensiblement de 1 093.01 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le supplément de travaux sur les panneaux photovoltaïques pour permettre l'augmentation des KWc ;

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 9 « électricité – courants faibles (phase 1 solaire photovoltaïque) »

- Montant initial du marché 14 358 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : + 1 093.01 € HT
- Nouveau montant du marché : 15 541.01 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 5 SEP. 2025*

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Lot 9 – Électricité – Courants Faibles (phase 1 solaire photovoltaïque)

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de MONTAGNY
81, rue du Clocher – Chef-Lieu
73350 MONTAGNY

Tél. 04.79.24.50.21

Courriel : mairie@montagny-tarentaise.com

Représentée par Monsieur DRAVET Roland

B - Identification du titulaire du marché public

EURL VANOISE ELEC
497, route de la Prairie
73350 BOZEL

Tél. 06.84.08.45.10

Courriel : armand.dunand@vanoise-elec.fr

SIRET : 505 309 492 00021

Représentée par Mr DUNAND Armand

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : **Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Pierre BEROUD – 73350 MONTAGNY**
- Référence du marché public : **2025/001**
- Date de la notification du marché public : **17 mars 2025**
- Lot n° 9 – **Électricité – Courants Faibles (phase 1 solaire photovoltaïque)**
- Durée d'exécution du marché public : **du 18 octobre 2025 au 2 novembre 2025.**
- Montant initial du marché public :
 - Montant HT : 14 358,00 €
 - TVA 20 % : 2 871,60 €
 - Montant TTC : 17 229,60 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant : **Complément installation photovoltaïques permettant de passer de 9 à 10,5 KWc**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

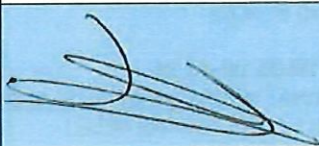
Montant de l'avenant :

- Montant HT : 1 093,01 €
- TVA 20 % : 218,60 €
- Montant TTC : 1 311,61 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,61 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 15 451,01 €
- TVA 20 % : 3 090,20 €
- Montant TTC : 18 541,21 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
DUNOYARD Armand gérant	Bozel - le 04/07/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right, connected by a horizontal stroke.

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



à rajouter dans toute correspondance

DEVIS N°25-06-069

Date : 18/06/2025

MAIRIE de MONTAGNY

81 Rue du Clocher
73350 MONTAGNY

Chargé d'affaires : Armand DUNAND

Garage : Complément installation photovoltaïque pour passer de 9 à 10.5KWc

Poste	Désignation	U	Q	P.U.	Montant HT (€)
1	Matériel				
1.1	<u>Module photovoltaïque :</u> (TARKA_VSMP_120_500_FB) > VOLTEC - TARKA 126 VSMP 500/ Monocristallin - 120 1/2 cell. - 500Wc - 1000V DC - Cadre alu anodisé noir & Tedlar noir - Conn MC4-EVO2 / Résist. pression max. : 3600 Pa (vent/neige) - Conf. NF 61215 & 61730 - 1835 (Lg) x 1042 (La) x 35 (Ep) mm - 21.2kg	u	3,00	200,14	600,42
1.2	> Eco-participation Modules PV mono et poly cristallins avec cadre alu / De 20kg à 30kg exclu Réf. PV.11104 Barème applicable au 1er janvier 2020	u	3,00	0,53	1,59
1.3	<u>Complément Système support :</u> > Système basic rail - K2systems pour couverture bac acier	ens	1,00	216,00	216,00
Sous-Total HT Matériel :					818,01
2	Mise en oeuvre				
2.1	Pose en surimposition sur toiture. Installation du système support des modules photovoltaïques Pose et raccordement des modules photovoltaïques	ft	1,00	275,00	275,00
Sous-Total HT Mise en oeuvre :					275,00

Bon pour accord, le : / / 2025

Nom, signature et cachet si entreprise :

Commande de exécutoire après retour de présent devis accepté, accompagné des C.G.V. validées et du chèque d'acompte ou de l'attestation de virement bancaire.

TOTAL HT	1 093,01
TVA à 20 %	218,60
TOTAL TTC en €	1 311,61

Assurance en responsabilité civile décennale obligatoire souscrite auprès de : MAAF Assurance SA - Contrat n° 1730082433 K-MCE-01

Devis 1 / 1

19